



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-304

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance extraordinaire du 6 mai 2019, le règlement suivant :

Règlement numéro 2019-304, intitulé : « *Règlement numéro 2019-304 modifiant le règlement numéro 2018-289 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 200 030 \$* ».

Ce règlement vise à augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 200 030 \$ concernant des travaux de réfection de quatre (4) ponceaux sur le boulevard du Portage-des-Mousses.

Ce règlement décrète une augmentation de la dépense et l'emprunt pour un montant de 200 030 \$ pour une période de vingt (20) ans. Ce règlement pourvoit à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût. Il approprie également toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 12 juin 2019.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 18^e jour du mois de juin 2019.

La greffière,

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER